



AGREMENT D'ACHETEURS DE NOIX DE CAJOU AU TITRE DE LA CAMPAGNE 2021

C O M M U N I Q U E

La Direction Générale du Conseil du Coton et de l'Anacarde informe les opérateurs économiques intéressés par les activités de collecte et d'achat des noix de cajou au niveau du bord-champs que, pour la campagne 2021, les dossiers de demande et de renouvellement de l'agrément d'acheteurs sont reçus dans les Délégations Régionales à Bondoukou, Bouaké, Boundiali, Bouna, Dimbokro, Ferké, Katiola, Korhogo, Mankono, Odienné, Séguéla et Zuénoula du **mardi 20 octobre au vendredi 20 novembre 2020**.

La liste des pièces constitutives du dossier de candidature peut être retirée au siège du Conseil du Coton et de l'Anacarde sis au 15^{ème} étage de l'Immeuble de l'Ex-Caisse de Stabilisation, à l'Annexe située aux 2 Plateaux Vallon- Rue des Jardins et dans les Délégations régionales ou consultée sur le site web www.conseilcotonanacarde.ci

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien nous joindre aux contacts suivants :

Tél : (225) 20 20 70 30/ (225) 22 52 75 80

E-mail : support@conseilcotonanacarde.ci
info@conseilcotonanacarde.ci

Pour un développement durable des filières coton et anacarde.